

N/REF : 23/09/2026 17H14 C:000501 I:15812
V/REF : 890593
V/Email reçu le Mercredi 23/09/2026 à 17H14

ESPACIL HABITAT SA d'HLM
Agence Rennes
27 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SIREN : 302494398
35000 RENNES

V/REF.IMM. 0141
IMMEUBLE : ADONIS -0141
6/7/8, SQUARE FRANCIS PELLERIN
35000 RENNES

Rennes, le 07 Octobre 2026

Référence Marché : Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 8 SQUARE FRANCIS PELLERIN - PASS CHANTIER
APPARTEMENT A 1.1
MOTIF : VERIFICATION ELECTRIQUE
REVOIR REGLETTE AU DESSUS DU LAVABO QUI TIENT AVEC DU SCOTCH
Donneur d'ordre : Mme V COSSONNIERE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 24/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 28/09
RÉCUPÉRATION DES ACCES CHEZ ESPACIL
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT DE LA LUMIERE CUISINE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 28/09/26 à 14H50 Mme V COSSONNIERE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,87	79,87
1,00	2.1.1-Rempl.Réglette(s) classe II	1	42,59	42,59
TOTAL H.T.				122,46
T.V.A. a 10,00%				12,24
TOTAL T.T.C.En EURO				134,70

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.